

Pôle finances et administration
Direction du budget
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2025_182
SÉANCE DU 25 JUIN 2025

34 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser et d'ajuster, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

La présentation du budget supplémentaire est identique à celle du budget primitif, l'assemblée sera amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- voter par chapitre les budgets supplémentaires 2025 du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette du budget supplémentaire 2025 et du rapport de présentation de ce dernier,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 19h07		Nombre de votants : 53	
Pour : 39	Contre : 11 Guy BROQUAIRE Bruno FRANÇOISE Karine HÉBERT Sophie HÉRY Morgan LEMOINE Frédéric LEQUILBEC Camille MARGUERITTE Sandrine TARIN Sandrine VILDIR Françoise HAMON-BARBÉ Jean-Michel MAGHE	Abstentions : 3 Pascal BRANTONNE Yvonne PECORARO Nicolas VIVER	NPPV : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 25 juin 2025

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 51
Date de la convocation et de son affichage : 12 juin 2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le vingt-cinq juin à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 12 juin 2025 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire DUVAL Karine jusqu'à son arrivée à 19h36) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (mandataire LAINÉ Sylvie jusqu'à son arrivée à 17h30) - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée à 18h56) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna (arrivée à 20h33) - PLAINEAU Nadège (arrivée à 18h21) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice (mandataire RONSIN Chantal de 18h50 à 20h10) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine (mandataire LEQUILBEC Frédéric jusqu'à son arrivée à 19h13) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VILDIER Sandrine - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné pouvoir à BOUSSELMAME Nouredine
BRANTONNE Pascal a donné pouvoir à PECORARO Yvonne
HAMON-BARBÉ Françoise a donné pouvoir à MAGHE Jean-Michel

ABSENTE

HAMEL Estelle

DÉPORT

ARRIVÉ Benoit pour la délibération 26

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

RAPPORT DE SYNTHÈSE

DU

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

2025

Introduction générale

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le



ID : 050-200056844-20250625-DEL_2025_182-BF

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes-à-réaliser et d'ajuster, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

L'ensemble des propositions nouvelles inscrites à cette étape budgétaire représente pour le budget principal 1,7 M€ en fonctionnement et 4,3 M€ en investissement, soit un total de 6 M€.

BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
Budget général	34 272 994,25	19 741 904,24	54 014 898,49	34 272 994,25	19 741 904,24	54 014 898,49
Principal	31 483 229,98	18 715 745,02	50 198 975,00	31 483 229,98	18 715 745,02	50 198 975,00
Investissement	29 734 252,98	74 355,00	29 808 607,98	11 126 777,96	18 681 830,02	29 808 607,98
Fonctionnement	1 748 977,00	18 641 390,02	20 390 367,02	20 356 452,02	33 915,00	20 390 367,02
Camping	311 744,52	99 140,54	410 885,06	311 744,52	99 140,54	410 885,06
Investissement	240 706,52	0,00	240 706,52	141 565,98	99 140,54	240 706,52
Fonctionnement	71 038,00	99 140,54	170 178,54	170 178,54	0,00	170 178,54
Panneaux photovoltaïques	163 103,47	131 218,16	294 321,63	163 103,47	131 218,16	294 321,63
Investissement	163 103,47	0,00	163 103,47	31 885,31	131 218,16	163 103,47
Fonctionnement	0,00	131 218,16	131 218,16	131 218,16	0,00	131 218,16
Creusement des fosses	2 634,73	0,00	2 634,73	2 634,73	0,00	2 634,73
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	2 634,73	0,00	2 634,73	2 634,73	0,00	2 634,73
Port de plaisance	920 507,84	477 875,53	1 398 383,37	920 507,84	477 875,53	1 398 383,37
Investissement	892 763,84	0,00	892 763,84	414 888,31	477 875,53	892 763,84
Fonctionnement	27 744,00	477 875,53	505 619,53	505 619,53	0,00	505 619,53
Locations	1 304 621,45	317 924,99	1 622 546,44	1 304 621,45	317 924,99	1 622 546,44
Investissement	1 244 621,45	0,00	1 244 621,45	926 696,46	317 924,99	1 244 621,45
Fonctionnement	60 000,00	317 924,99	377 924,99	377 924,99	0,00	377 924,99
Parkings	87 152,26	0,00	87 152,26	87 152,26	0,00	87 152,26
Investissement	75 569,26	0,00	75 569,26	75 569,26	0,00	75 569,26
Fonctionnement	11 583,00	0,00	11 583,00	11 583,00	0,00	11 583,00

Le budget principal, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 20 390 367,02 € en section de fonctionnement et à 29 808 607,98 € en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	Réelles		1 748 977,00	1 748 977,00
	Ordre		18 641 390,02	18 641 390,02
Résultat reporté				
Total des dépenses de fonctionnement				20 390 367,02
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	Réelles		319 250,00	319 250,00
	Ordre		33 915,00	33 915,00
Résultat reporté (excédent)				20 037 202,02
Total des recettes de fonctionnement				20 390 367,02

INVESTISSEMENT

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	Réelles	14 836 331,01	4 264 344,00	19 100 675,01
	Ordre		74 355,00	74 355,00
Résultat reporté (déficit)				10 633 577,97
Total des dépenses d'investissement				29 808 607,98
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	Réelles	17 394 057,70	-14 343 131,02	3 050 926,68
	Ordre		18 681 830,02	18 681 830,02
Affectation du résultat de fonctionnement				8 075 851,28
Résultat reporté				0
Total des recettes d'investissement				29 808 607,98

A. Les recettes de fonctionnement : La suppression de plus d'1 M€.

Les recettes de fonctionnement du budget supplémentaire sont de 20 390 367,02 € dont 353 165,00 € de recettes nouvelles et 20 037 202,02 € de résultat de fonctionnement reporté.

Les recettes de fonctionnement sont présentées ainsi par chapitre :

Libellé	Propositions nouvelles
013 Atténuations de charges	
70 Produits services, domaine et ventes div	245 179,00
73 Impôts et taxes	
731 Fiscalité locale	388 865,00
74 Dotations et participations	- 354 222,00
75 Autres produits de gestion courante	25 000,00
Total des recettes de gestion courante	304 822,00
76 Produits financiers	- 572,00
77 Produits exceptionnels	15 000,00
78 Reprises provisions semi-budgétaires	
Total des recettes réelles de fonctionnement	319 250,00
042 Opération d'ordre transfert entre sections	33 915,00
043 Opération d'ordre intérieur de la section	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	33 915,00
TOTAL	353 165,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	20 037 202,02
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 390 367,02

Le chapitre 70 relatif aux produits des services augmente de 245 179 €. Il s'agit pour 262 679 € de constater le remboursement de frais de personnels mis à disposition des associations. En contrepartie, la ville verse une subvention équivalente aux associations concernées. On retrouve donc la même somme au chapitre 65 en dépense de fonctionnement.

Le chapitre 731 relatif à la fiscalité locale augmente de 388 865 €. Il s'agit d'ajuster l'inscription prévisionnelle du budget primitif des contributions directes au produit notifié par les services de l'Etat.

Le chapitre 74 (dotations et participations) diminue globalement de 354 222 € en intégrant les ajustements suivants :

- ✓ Dotation de compensation réforme TP (DCRTP) : - 947 276 €. Cette dotation était prévue à hauteur de 953 000 € au budget primitif 2025. La loi de finances 2025 a supprimé cette dotation perçue depuis la réforme de la taxe professionnelle de 2010.
- ✓ Dotation forfaitaire : + 288 669 €. Il s'agit pour 266 460 € de la part de la DGF correspondant à la garantie commune nouvelle.
- ✓ Dotation de solidarité urbaine (DSU) : +58 610 €
- ✓ Compensations de l'Etat au titre des exonérations fiscales de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties : +128 071 €
- ✓ +98 842 € de subventions de fonctionnement, notamment de France relance pour 90 000 € pour le financement d'actions en matière de cybersécurité.

B. Les dépenses de fonctionnement marquées par le r de plus de 400 K€.

Les dépenses de fonctionnement du budget supplémentaire s'élèvent à 20 390 367,02 € dont 1 748 977 € en mouvements réels et 18 641 390,02 € en mouvements d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement sont présentées ainsi par chapitre :

Libellé	Propositions nouvelles
011 Charges à caractère général	459 324,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	
014 Atténuations de produits	529 778,00
65 Autres charges de gestion courante	685 875,00
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	
Total des dépenses de gestion courante	1 674 977,00
66 Charges financières	
67 Charges exceptionnelles	74 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 748 977,00
023 Virement à la section d'investissement	18 480 694,02
042 Opération d'ordre transfert entre sections	160 696,00
043 Opération d'ordre intérieur de la section	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	18 641 390,02
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 390 367,02

1/ chapitre 011 : Les charges à caractère général : 459 324 €

- De nouvelles dépenses récurrentes : 229 330 €

De nouvelles charges relatives à l'entretien du matériel roulant impliquent l'inscription de 63 000 €.

Concernant la maintenance des chaudières, 59 535 € supplémentaires doivent être prévus pour faire face aux avenants.

Conformément à la délibération 2025-071 du 26 mars dernier, la ville a décidé d'adhérer à l'agence d'urbanisme du Cotentin, soit un budget de 50 050 €.

Des filtres anti-légionnelles à la piscine et au gymnase du Maupas doivent être installés moyennant un coût supplémentaire annuel de 12 000 €.

Par ailleurs, le programme des festivités de Noël nécessite un ajustement de 25 000 €.

De plus, il a été décidé de détecter les fuites d'eau sur la collectivité avec pour objectif de réduire les dépenses induites par ses fuites. La prestation non prévue au budget primitif s'élève à 7 000 € en 2025.

Enfin, de nouvelles installations en matière de téléphonie implique l'inscription de 12 745 €.

- Des dépenses exceptionnelles : 58 700 €

Un montant de 33 000 € est inscrit au budget des ressources humaines pour assurer des prestations complémentaires.

Suite à un accident chimique au centre aquatique, une dépense complémentaire de 5 700 € doit être prévue.

Par ailleurs, des frais de fonctionnement induits par les travaux du plateau piétonnier et de Collignon sont estimés à hauteur de 20 000 €.

- Des dépenses relatives aux exercices antérieures payées en 2024 : 53 840 €

27 840 € sont nécessaires afin de clôturer la mission d'accompagnement au renouvellement de la délégation de service public attribuée à la ville pour la gestion des ports. Cette dépense était prévue initialement en 2024, la facture n'est cependant pas parvenue à la ville dans les délais.

De plus, 26 000 € sont prévus afin de régulariser un remboursement à la CAF d'une somme relative à l'exercice 2020 pour de la mise à disposition de personnel.

- Des dépenses compensées par des recettes : 46 000 €

26 000 € concernent des dépenses relatives à l'entretien du matériel roulant faites pour le compte de l'agglomération conformément à la convention de mutualisation. Elles sont entièrement remboursées par l'agglomération.

20 000 € sont ajoutés pour l'entretien de la crèche Agnès Varda suite au sinistre. Ces dépenses sont couvertes par des recettes d'assurance équivalentes.

- Des dépenses prévues initialement en investissement : 35 000 €

Des dépenses concernant la fourniture de végétaux initialement prévus en investissement impliquent l'inscription de 30 000 € en fonctionnement.

Par ailleurs, 5 000 € sont inscrits pour l'installation de pochettes permettant la mise à disposition de pastilles d'iode.

Les sommes correspondantes sont déduites du budget prévisionnel en investissement.

2/ chapitre 014 : Atténuations de produits : + 529 778 € dont 420 247 € au titre du DILICO

Le montant relatif à la restitution de la taxe d'habitation sur les logements vacants est augmenté de 109 531 € suite à sa notification.

Par ailleurs, il est inscrit une nouvelle dépense de 420 247 € correspondant au DILICO, dispositif de lissage conjoncturel, issu de la loi de finances 2025. Il s'agit d'un nouveau prélèvement qui sera restitué à hauteur de 90 % à la collectivité sur 3 ans de 2026 à 2028.

3/ Chapitre 65 autres charges de gestion courante : 685 875 €

- Des dépenses couvertes par des recettes équivalentes : 262 679 €

Il s'agit du montant versé à trois associations pour le remboursement des frais de personnel mis à disposition de ces dernières. On retrouve donc la somme équivalente au chapitre 70 en recette de fonctionnement puisque les mêmes associations remboursent à la ville le coût du personnel mis à disposition. Ces écritures permettent de retracer les frais de personnel mis à disposition des associations.

- Des dépenses prévues initialement en investissement : 294 538 €

Les droits d'utilisation de l'informatique en nuage doivent être augmentés de 294 538 €. Il s'agit de dépenses prévues au budget primitif 2025 en investissement en acquisition de logiciel. Or, les solutions retenues impliquent le versement d'une redevance permettant l'utilisation d'un logiciel à distance, et non l'acquisition de ce dernier. La dépense s'inscrit alors en fonctionnement.

Des dépenses exceptionnelles : 150 000 €.

Dans le cadre des travaux des rues piétonnes, la ville s'est engagée à indemniser les commerçants. Le montant supplémentaire à prévoir relatif à ces indemnités s'élève à 150 000 €.

C. Les dépenses d'investissement : Un ajustement des dépenses d'équipement pour 4 174 344 €.

Les dépenses d'investissement se présentent ainsi par chapitre :

Libellé	Propositions nouvelles
010 Stocks	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- 230 000,00
204 Subventions d'équipement versées	118 832,00
21 Immobilisations corporelles	2 028 018,00
23 Immobilisations en cours	2 257 494,00
Total des opérations d'équipement	
Total des dépenses d'équipement	4 174 344,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	90 000,00
16 Emprunt et dettes assimilées	
Total des dépenses financières	90 000,00
45... Total des opérations pour compte de tiers	
Total des dépenses réelles d'investissement	4 264 344,00
040 Opération d'ordre transfert entre sections	33 915,00
041 Opérations patrimoniales	40 440,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	74 355,00
TOTAL	4 338 699,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	10 633 577,97
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 972 276,97
ETAT DES REPORTS	14 836 331,01
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29 808 607,98

- Des dépenses ajustées en fonction du calendrier des opérations du PPI : 3 213 131 €

Ces ajustements n'ont pas d'impact sur le montant global du programme d'investissement.

Il s'agit notamment d'anticiper ou décaler les dépenses suivantes :

Plateau piétonnier : +1 000 000 € du fait du bon déroulement des travaux, les crédits 2026 seront consommés en 2025 sans augmentation de l'enveloppe globale.

Aménagement jardin des couleurs : + 78 663 €

Ecole Simone Veil : + 70 000 € (crédits 2026 avancés sur 2025)

Réinscriptions des crédits relatifs aux travaux d'entretien du patrimoine non engagés en 2024 : 2 064 468 €

- Les dépenses prévues à la PPI et actualisées en 2025 : + 947 000 €

Archives municipales : +100 000 € afin de mener des actions de conservation préventive et de restauration.

Imprimerie : + 121 000 € pour renouveler de gros équipements.

Bus nouvelle génération : +82 000 € afin de solder la convention de financement entre la ville et l'agglomération.

Place Jean Moulin : + 180 000 € pour faire face aux augmentations liées aux avenants et réalisations de prix.

Plage verte : + 180 000 € pour la réalisation de travaux de réseaux (fibre, électricité, eau usée et eau potable)

Groupe scolaire Mitterrand : +150 000 € afin de faire face à divers aléas et aux révisions de prix.

Serres de production : +20 000 € pour les réparations des serres suite aux dégâts liés aux tempêtes hivernales.

Aire de jeux Quartier Colverts : + 60 000 € pour cette nouvelle aire de jeux sur le secteur de Tourlaville.

Système de vidéoprotection : + 56 000 € pour le centre de supervision urbain de la police municipale.

Travaux du Pôle images : +78 000 € pour des travaux de mise aux normes et de rationalisation des locaux.

Sécurisation des manifestations place de Gaulle : + 50 000 €.

Aménagement de Collignon : +65 000 € nécessaires aux révisions de prix et plantation de végétaux.

Passerelle Michel Legrand : + 30 000 € nécessaires en application de la convention passée avec Ports de Normandie

Acquisition de logiciels : - 225 000 €, les dépenses étant transférées en fonctionnement sous forme de redevance pour l'utilisation de logiciels hébergés.

D. Les recettes d'investissement : Une consolidation de l'emprunt dans le financement des investissements.

Comme cela avait été annoncé à l'occasion du budget primitif, la reprise des résultats concourt à réduire le recours à l'emprunt. Ce recours estimé initialement à 42 638 882,44 € au budget primitif ne s'élève donc plus qu'à 33 269 095,42 € au budget supplémentaire.

Les recettes d'investissement sont présentées ainsi par chapitre :

Libellé	Propositions nouvelles
13 Subventions d'investissement (hors 138)	26 656,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	- 14 369 787,02
Total des recettes d'équipement	- 14 343 131,02
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	8 075 851,28
Total des recettes financières	8 075 851,28
45... Total des opérations pour le compte de tiers	
Total des recettes réelles d'investissement	- 6 267 279,74
021 Virement de la section de fonctionnement	18 480 694,02
040 Opération ordre transfert entre sections	160 696,00
041 Opérations patrimoniales	40 440,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	18 681 830,02
TOTAL	12 414 550,28
ETAT DES REPORTS	17 394 057,70
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	29 808 607,98

Les principaux mouvements concernent l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent (compte 1068) à hauteur de 8 075 851,28 €. Ce montant vient combler le déficit d'investissement constaté au 31/12/2024, y compris celui des reports.

De plus, les résultats de l'exercice 2024 permettent de diminuer l'emprunt. Cependant, l'équilibre des restes-à-réaliser nécessite un report d'emprunt. La prévision d'emprunt diminue donc de 9 369 787 €.

E. Une diminution de l'épargne sous l'effet de l'impact de la loi de finances 2025

L'épargne nette diminue de 1 463 022 € soit - 26,86 % pour atteindre 3 983 859 €.

		BP 2025	BS 2025	Total	Variation au BS en %
+	Recettes réelles de fonctionnement	160 960 998	319 250	161 280 248	0,20%
-	Dépenses réelles de fonctionnement (Hors 66)	148 878 963	1 748 977	150 627 940	1,17%
=	Epargne de gestion	12 082 035	- 1 429 727	10 652 308	-11,83%
-	Charges financières	1 068 609	-	1 068 609	0,00%
=	Epargne Brute	11 013 426	- 1 429 727	9 583 699	-12,98%
-	Remboursement capital dette	5 566 545	33 295	5 599 840	0,60%
=	Epargne nette	5 446 881	- 1 463 022	3 983 859	-26,86%
+	Résultat 2024 reporté (002)		20 037 202	20 037 202	
=	Epargne nette consolidée avec résultat 2024 reporté au BS	5 446 881	18 574 180	24 021 061	

Cependant, grâce aux excédents de fonctionnement cumulés, on peut constater le report du résultat à hauteur de 20 M €, ce qui porte au final l'épargne nette consolidée à 24 M €.

L'impact de la loi de finances 2025 sur l'évolution de l'épargne nette :

Les mesures prises par la loi de finances 2025 se sont traduites par la perte de recettes de fonctionnement à hauteur de 947 776 € concernant la DCRTP. Par ailleurs, la ville a dû inscrire une dépense supplémentaire de 420 247 € relative au DILICO. Si on neutralise les effets de la loi de finances, l'épargne nette évolue alors de la manière suivante :

		BP 2025	BS 2025	BS 2025 corrigé des effets de la loi de finances	Total corrigé des effets de la loi de finances	Variation au BS corrigé en %
+	Recettes réelles de fonctionnement	160 960 998	319 250	1 267 026	162 228 024	0,79%
-	Dépenses réelles de fonctionnement (Hors 66)	148 878 963	1 748 977	1 328 730	150 207 693	0,89%
=	Epargne de gestion	12 082 035	- 1 429 727	- 61 704	12 020 331	-0,51%
-	Charges financières	1 068 609	-		1 068 609	0,00%
=	Epargne Brute	11 013 426	- 1 429 727	- 61 704	10 951 722	-0,56%
-	Remboursement capital dette	5 566 545	33 295	33 295	5 599 840	0,60%
=	Epargne nette	5 446 881	- 1 463 022	- 94 999	5 351 882	-1,74%
+	Résultat 2024 reporté (002)		20 037 202	20 037 202	20 037 202	
=	Epargne nette consolidée avec résultat 2024 reporté au BS	5 446 881	18 574 180	19 942 203	25 389 084	

Ainsi, on constate que sans les effets induits de la loi de finances sur nos dépenses et recettes de fonctionnement, l'épargne nette diminue seulement de 94 999 €, soit -1,74%

F. Le financement de l'investissement

Après consolidation des chiffres du budget primitif avec ceux du budget supplémentaire, on arrive à un niveau de dépenses d'investissement hors dette de 84,9 M €, contre 78,9 M € en 2024. Il s'agit des investissements, hors remboursement de la dette en capital, prévus au budget primitif et budget supplémentaire ainsi que les restes-à-réaliser. Ils se décomposent de la manière suivante :

Dépenses d'équipement :	73 876 987 €
Dépenses financières hors dette :	111 500 €
Opérations pour comptes de tiers :	321 867 €
Déficit d'investissement antérieur reporté :	<u>10 633 578 €</u>

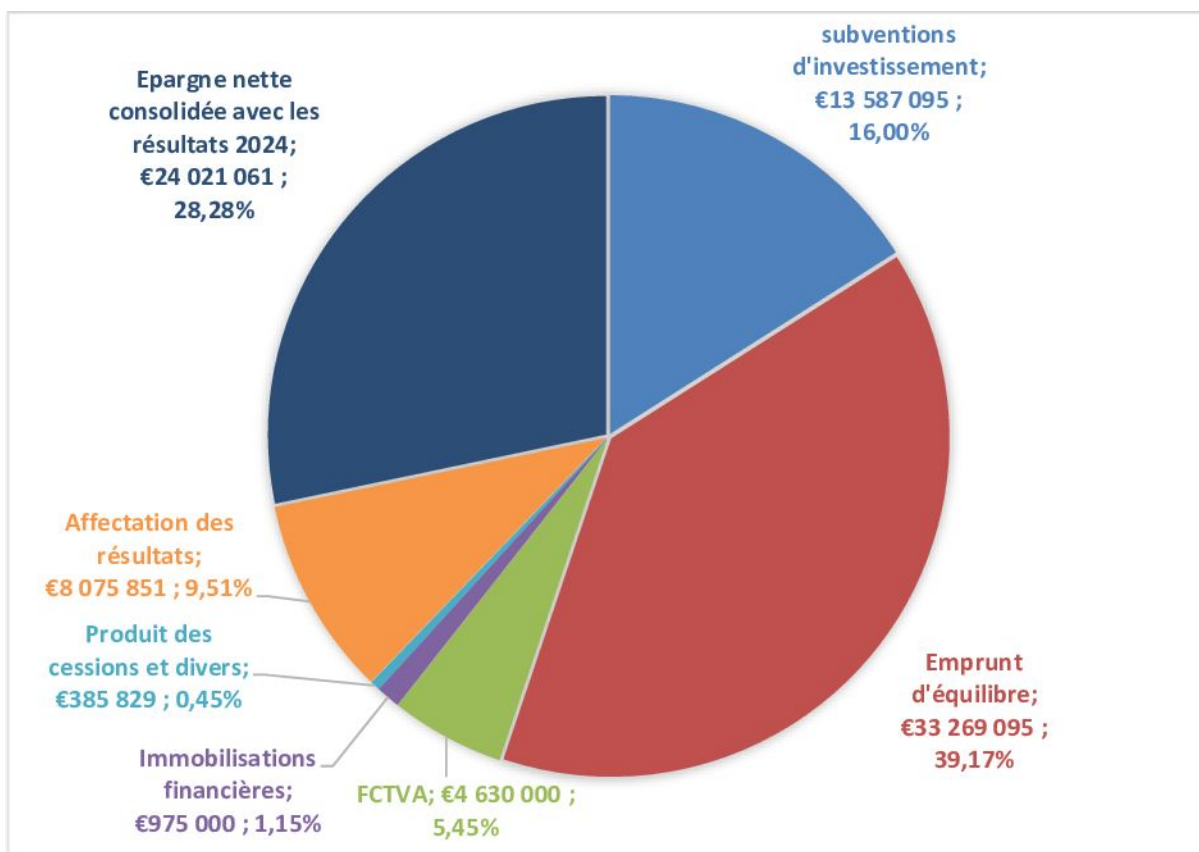
TOTAL 84 943 932 €

BP + BS	Dépenses réelles	Recettes	
Total dépenses d'investissement (hors dette)	84 943 932		
Subventions d'investissement		13 587 095 €	16,00%
Emprunt d'équilibre		33 269 095 €	39,17%
FCTVA		4 630 000 €	5,45%
Immobilisations financières		975 000 €	1,15%
Produit des cessions et divers		385 829 €	0,45%
Affectation des résultats		8 075 851 €	9,51%
Epargne nette consolidée avec les résultats 2024		24 021 061 €	28,28%
Total	84 943 932	84 943 932	100,00%

L'épargne nette consolidée permet de financer les investissements à hauteur de 28,28 % (20,64% en 2024).

Si l'on ajoute à l'épargne nette l'affectation des résultats, on obtient un taux d'autofinancement des dépenses d'investissement hors dette de 37,79 % (37,45% en 2024)

L'emprunt d'équilibre prévisionnel finance 39,17 % des investissements (42,95% en 2024).



I. Le budget annexe port de plaisance

Le budget annexe du port de plaisance, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 505 619,53 € en section d'exploitation et à 892 763,84 € en section d'investissement y compris les reports.

A : La section de fonctionnement : Des dépenses nouvelles à hauteur de 27 744 €.

Des crédits nouveaux à hauteur de 10 990 € sont inscrits pour de la maintenance et le paiement de factures 2024 non rattachées à l'exercice. Par ailleurs, il convient d'ajuster les provisions pour risque de non recouvrement des recettes à hauteur de 16 682 €, conformément à l'état transmis par la Trésorerie Municipale.

La reprise des résultats excédentaires de fonctionnement s'élève à 505 619,53 €. Cet excédent va servir au financement des dépenses nouvelles de fonctionnement et d'investissement.

B : La section d'investissement : Des dépenses nouvelles à hauteur de 350 496 €.

L'excédent d'investissement constaté en 2024 est reporté en recette à hauteur de 991 522,26 €. Il permet de financer les restes-à-réaliser qui s'élèvent à 542 267,84 €, mais aussi de supprimer partiellement la prévision d'emprunt inscrite au budget primitif de 892 147,95 €, soit -64,5%. Des crédits nouveaux sont inscrits à hauteur de 350 496 €. Ils correspondent essentiellement à l'aménagement de pontons événementiels pour 315 514 €. Cette nouvelle dépense est entièrement financée par l'agglomération Le Cotentin.

C : Une épargne nette quasiment stable :

	BP 2025	BS 2025	TOTAL
Epargne de gestion	493 168	-27 744	465 424
- intérêts	0		0
Epargne brute	493 168	-27 744	465 424
- amortissement du capital de la dette			0
Epargne nette	493 168	-27 744	465 424
Résultat 2024 reporté		505 620	505 620
Epargne nette consolidée avec résultat 2024 reporté au BS	493 168	477 876	971 044

L'épargne nette consolidée augmente au BS de 477 876 €. Ainsi, les investissements du port de plaisance qui s'élèvent à 2 768 764 € (BP +BS et reports) sont financés à 71% par l'épargne nette consolidée (971 044 €) et les excédents d'investissement reportés (991 522 €). Ce budget n'est pas endetté.

II. Le budget annexe Camping de la Saline

Le budget annexe du camping, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 170 178,54 € en section d'exploitation et à 240 706,52 € en section d'investissement.

Les excédents de fonctionnement (170 178,54 €) et d'investissement (141 565,98 €) viennent financer les dépenses nouvelles de fonctionnement telles que les énergies à hauteur de 33 000 € mais aussi la part des dépenses que le budget du camping rembourse au budget principal concernant les charges indirectes à hauteur de 10 000 € supplémentaires. Le solde vient financer un éventuel besoin

d'investissement à hauteur de 230 998 €. Par ailleurs, il convient d'ajuster le non recouvrement des recettes à hauteur de 22 €, conformément à la délibération Municipale.

III. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques

Le budget annexe des panneaux photovoltaïques, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 131 218,16 € en section d'exploitation et à 163 103,47 € en section d'investissement.

La reprise des résultats 2024, soit 131 218,16 € d'excédent de fonctionnement viennent financer un éventuel besoin d'investissements supplémentaires du même montant.

IV. Le budget annexe des creusements de fosses

Le budget annexe creusement de fosses s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 2 634,73 € en section d'exploitation afin d'intégrer le déficit antérieur de fonctionnement du même montant ainsi qu'une réévaluation des recettes attendues.

Ce budget ne comporte pas de dépenses d'investissement.

V. Le budget annexe locations

Le budget annexe locations s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 377 924,99 € en section d'exploitation et à 1 244 621,45 € en section d'investissement y compris les reports.

Des compléments de crédits sont inscrits pour un montant de 60 000 € en fonctionnement. En effet, suite au transfert de gestion de certaines salles au 1^{er} janvier 2023 au sein de ce budget, il est nécessaire d'ajouter des crédits pour l'entretien et la maintenance des bâtiments concernés. Ils sont entièrement financés par la reprise de l'excédent de fonctionnement antérieur s'élevant à 368 919,99 €. On retrouve également en recette de fonctionnement une reprise sur provision pour risque de non recouvrement de créance à hauteur de 9 005 €, conformément aux estimations annuelles transmises par la Trésorerie municipale.

La reprise des résultats excédentaires de 2024 en investissement à hauteur de 944 434,46 € permet de financer les reports d'investissement de 26 674,92 € et de supprimer l'emprunt de 17 738 € inscrit au budget primitif.

Ce budget n'est pas endetté.

VI. Le budget annexe parkings

Le budget annexe des parkings, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 11 583 € en section d'exploitation et 75 569,26 € en section d'investissement.

Des crédits sont inscrits à hauteur de 11 583 € en dépenses de fonctionnement essentiellement dédiés aux frais de réparation de l'ascenseur du parking Gambetta-Fontaine. Ces nouvelles dépenses s'équilibrent par une subvention complémentaire équivalente du budget principal de la ville.

La reprise des excédents d'investissement s'élève à 75 569,26 €. Ils viennent financer à la fois de nouvelles dépenses relatives aux travaux sur le parking Gambetta-Fontaine à hauteur de 21 860 €, mais aussi les restes-à-réaliser de 2024 s'élevant à 53 709 €

Ce budget n'est pas endetté.

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le



ID : 050-200056844-20250625-DEL_2025_182-BF